



Published on *Versailles Habitat* (<https://www.versailles-habitat.fr>)

Accueil > Paiement des loyers en espèces (via le mandat postal Eficash) : disparition d'ici le 31 décembre 2021

Paiement des loyers en espèces (via le mandat postal Eficash) : disparition d'ici le 31 décembre 2021



[1]

Le conseil de concertation locatif réuni le 14 décembre 2020 a décidé la disparition au 31 décembre 2021 du moyen de paiement en espèces via La Poste par mandat Eficash.

Cette disparition va s'effectuer en plusieurs étapes:

- Jusqu'au 30 avril 2021, le paiement de votre loyer en espèces via La Poste par mandat Eficash reste possible dans les mêmes conditions.
- A compter du 1er mai 2021 : il vous sera facturé 4€ par paiement en espèces via la Poste par mandat Eficash.
- Au 1er janvier 2022 : il vous sera impossible de payer votre loyer en espèces via la Poste par mandat Eficash.

Dès à présent, il est possible de privilégier d'autres moyens de paiement :

- **Le Prélèvement automatique** : il vous suffit de compléter le mandat de prélèvement SEPA et de nous le retourner accompagné de votre RIB à l'adresse suivante : Versailles Habitat - 8 rue Saint Nicolas - 78000 Versailles.

Précisez votre choix entre les 3 dates de prélèvement proposées : le 03, le 09 ou le 15 du mois.

Remarque importante : Ce mode de paiement est gratuit et permet d'éviter les oublis et les retards. Il est souple : si vous en faites la demande avant le 20 du mois, le prélèvement peut être suspendu dès le mois suivant.

- **Le Virement sur le compte de Versailles Habitat** : vous renseignez le RIB de Versailles Habitat (Caisse d'Epargne Ile de France - code BIC CEPFRPP751 - Code IBAN FR76 1751 5006 0008 2755 0124 430) auprès de votre banque en précisant vos références locatives dans le libellé, et choisissez la date de virement.
- **Le Paiement en ligne, sur www.versailles-habitat.fr** [2] : il vous suffit de vous connecter sur le site internet de Versailles Habitat dans la rubrique « paiement en ligne » puis d'entrer votre numéro de compte locataire. Si vous n'avez pas encore votre mot de passe d'accès, vous pouvez l'activer à

tout moment. Pour cela, n'oubliez pas de vous munir de votre numéro de compte locataire figurant sur votre avis d'échéance. **Attention, le télépaiement n'est possible que du 1^{er} au 20 de chaque mois.**

- **Le Paiement du loyer par chèque** : Attention, ce moyen de paiement nécessite un **délai de traitement** pouvant générer des relances automatiques. Vous devez faire parvenir **le chèque dans une enveloppe timbrée**, accompagné du Relevé d'Identité Locataire (RIL) à l'adresse indiquée sur le coupon figurant sur votre avis d'échéance (Attention ! ce n'est pas l'adresse de Versailles Habitat).
 - *Si vous optez pour ce mode de règlement, votre chèque doit nous être **parvenu au plus tard le 10 du mois.***

Télécharger le mandat de prélèvement SEPA ^[3]

Source URL:<https://www.versailles-habitat.fr/content/paiement-des-loyers-en-especes-le-mandat-postal-eficash-disparition-dici-le-31-decembre-2021>

Liens

[1] https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/image/article/eficash_prologue.jpg [2] <http://www.versailles-habitat.fr> [3] https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/document/article/mandat_de_prelevement_sepa_versailles_habitat.doc